

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2462

13 octobre 2011

### SOMMAIRE

A-Pakella .....	118136	Kuehne + Nagel S.à r.l. ....	118152
Artidelux S.à r.l. ....	118143	Latcem S.A. ....	118157
Aventador S.A. SPF .....	118169	LEHNKERING Shipping Lux S.A. ....	118145
Azur S.A. ....	118165	Lumesse Global S.à r.l. ....	118157
Beckmann & Jørgensen Holding S.A. ....	118168	Lumesse International S.à r.l. ....	118157
CBO S.à r.l. ....	118140	Luxfoot International S.A. ....	118176
CBO Trading S.à r.l. ....	118161	Mangrove III S.C.A. SICAR .....	118172
C.D.A. Invest .....	118152	Mangrove II S.C.A. SICAR .....	118168
CitCor Franconia Commercial S.à r.l. ...	118153	Max Media Holding S.A. ....	118164
Cosma Invest AG .....	118164	Max Media Holding S.A. ....	118164
DCC Funding S.à r.l. ....	118130	Mecca World Group S.A. ....	118164
DCC Treasury S.à r.l. ....	118130	Medical Research Consultant S.A. ....	118172
Delta Universe .....	118147	Mexx Luxembourg S.à r.l. ....	118168
DS Luxembourg Two S.à r.l. ....	118132	Milestone Property Fund Management S.à r.l. ....	118151
European Card Services S.à r.l. ....	118158	MTZ International S.A. ....	118156
Fiduciaire R. Wilmes s.à r.l. ....	118149	NG Partners .....	118175
Fontanarosso S.A. ....	118132	Orlando Italy Special Situations SICAR (SCA) .....	118133
G3 Holdings S.à r.l. ....	118142	Paw Luxco III S.à r.l. ....	118155
GAP-W International Sàrl .....	118157	Solway Commodities Sàrl .....	118138
GAP-W International SV .....	118157	Tension II AcquiCo S.à r.l. ....	118145
Goude Europe S.A. ....	118131	The Mother Planet .....	118172
HEMA Luxembourg - succursale .....	118132	Tibor S.A.- SPF .....	118130
HPN S.à r.l. ....	118143	Verne Holding S.à r.l. ....	118173
IHL .....	118176	WestOptimal .....	118176
Ipsila S.A. ....	118130		
Joost Holdings S.à r.l. ....	118142		
Joost Operations S.A. ....	118149		

**Ipsila S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 86.742.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Madame Anne-Marie GREGIS. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Luxembourg, le 5 juillet 2011.

IPSILA S.A.

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011119949/15.

(110138066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

---

**DCC Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 121.909.

*Extrait des résolutions écrites date du 22 août 2011*

Les actionnaires ont décidé:

- D'accepter la démission de Sébastien François à la fonction de gérant avec effet au 22 Août 2011.
- Et de nommer Magermans Annick, née le 22 Mai 1976 à Verviers en Belgique, demeurant professionnellement au 16, Avenue Pasteur au Luxembourg, à la fonction de gérante pour une durée indéterminée avec effet au 22 Août 2011..  
Luxembourg, le 24.08.2011.

Référence de publication: 2011119872/13.

(110137911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

---

**DCC Treasury S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 138.667.

*Extrait des résolutions écrites date du 22 août 2011*

Les actionnaires ont décidé:

- D'accepter la démission de Sébastien François à la fonction de gérant avec effet au 22 Août 2011.
- Et de nommer Magermans Annick, née le 22 Mai 1976 à Verviers en Belgique, demeurant professionnellement au 16, Avenue Pasteur au Luxembourg, à la fonction de gérante pour une durée indéterminée avec effet au 22 Août 2011.  
Luxembourg, le 24.08.2011.

Référence de publication: 2011119873/13.

(110137940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

---

**Tibor S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 15.460.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «TIBOR S.A. -SPF», reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 10 août 2011, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 17 août 2011. Relation: EAC/2011/11209.

- que la société «TIBOR S.A. -SPF» (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 15.460,

constituée suivant acte notarié du 24 octobre 1977, publié au Mémorial C numéro 288 du 14 décembre 1977; les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 26 novembre 2010, publié au Mémorial C numéro 450 du 9 mars 2011,

se trouve à partir de la date du 10 août 2011 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 16 juin 2011 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les articles 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 août 2011.

Référence de publication: 2011120098/28.

(110138091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

---

**Goude Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 108.343.

L'an deux mille onze, le dix août.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de «GOUDE EUROPE S.A.», R.C.S. Luxembourg N° B 108.343, ayant son siège social à Luxembourg au 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée par acte de Maître Marthe THYES-WALCH, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 mai 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1061 du 19 octobre 2005.

Les statuts de ladite société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, en date du 6 février 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 431 du 27 février 2009.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Stéphanie LAHAYE, employée privée, domiciliée professionnellement au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Madame le Président désigne comme secrétaire Monsieur Eugenio RODRIGUES, employé privé, domicilié professionnellement à la même adresse.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Nicole HENOUMONT, employée privée, domiciliée professionnellement à la même adresse.

Madame le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-), représentant l'intégralité du capital social de cent mille euros (EUR 100.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Renonciation aux modalités légales relative aux convocations de l'assemblée.
2. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la société.
3. Nomination du liquidateur et définition de ses pouvoirs.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique renonce expressément aux convocations préalables à la présente assemblée, confirme être suffisamment informé de l'ordre du jour, se considère comme valablement convoqué et décide de délibérer et de voter sur les points portés à l'ordre du jour. L'Associé Unique déclare que les documents produits lors de la présente assemblée lui a été mis à disposition pendant un délai suffisamment long lui ayant permis d'examiner chaque document.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique nommé aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, Monsieur Jérôme LESAFFRE, administrateur de sociétés, né le 12 septembre 1958 à Neuilly-sur-Seine (France), professionnellement domicilié au 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Lahaye, E. Rodrigues, N. Henoumont et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 août 2011. LAC/2011/36599. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2011.

Référence de publication: 2011117616/59.

(110135164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

---

**DS Luxembourg Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 142.135.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 août 2011.

Référence de publication: 2011119877/10.

(110138148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

---

**Fontanarosso S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 43.268.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 août 2011.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2011119913/11.

(110138083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

---

**HEMA Luxembourg - succursale, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1611 Luxembourg, 45, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 97.345.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'actionnaire unique d'HEMA - België B.V. en date du 2 juillet 2009 que:

- le siège de la direction effective de la Société est transféré de Frankemaheerd 2, 1102 AN Amsterdam, Pays-Bas, à Aalsebergsesteenweg 757, 1180 Ukkel, Belgique, à compter du 7 juillet 2009;

- Madame Carine Kaisergruber, née à Ixelles, Belgique, le 19 juillet 1967, demeurant au 14 Rue Mon Plaisir, 1460 Iltre, Belgique, Monsieur Jan Coppejans, né à Gand, Belgique, le 9 avril 1953, demeurant au 42 Arthur Verhaegenstraat, 9000 Gand, Belgique et Monsieur Ronald Adriaan Van Zetten, né à Baarn, Pays-Bas, le 26 septembre 1962, demeurant au Amsteldijk Noord 107,1183 TH Amstelveen, Pays-Bas, sont nommés gérants de la Société, à compter du 7 juillet 2009;

- la dénomination sociale de la Société est désormais HEMA België et est immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises, Belgique, sous le numéro 0460370809.

Il résulte également des résolutions prises par les gérants d'HEMA België en date du 17 mai 2011 que:

- Monsieur Joost Sliepenbeek, né à 's Hertogenbosch, Pays-bas, le 4 décembre 1963, demeurant au 179 Churchillaan, 2011 RN Haarlem, Pays-Bas, a démissionné en tant que gérant de la Société à compter du 1<sup>er</sup> mai 2009;
  - Monsieur Bernard Adam, né à Charleroi, Belgique, le 7 octobre 1963, demeurant au 73 Avenue Marius Meurée, 6001 Charleroi, Belgique, a démissionné en tant que représentant légal de la Succursale à compter du 1<sup>er</sup> mars 2011
  - le siège social de la Succursale est transféré du 54-56 Rue de l'Alzette, L-4010 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg au 45 Avenue de la Gare, 1611 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à compter du 25 février 2011
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2011.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2011120502/28.

(110138177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

**Orlando Italy Special Situations SICAR (SCA), Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.814.

In the year two thousand eleven, on the twenty-second of July.

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Mrs. Sonja BEMTGEN, licenciée en criminologie, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

acting as representative of the Manager as unlimited Shareholder (actionnaire commandité) (the "Manager") of Orlando Italy Special Situations SICAR (SCA), a société d'investissement en capital à risque (SICAR) under the form of a company limited by shares (société en commandite par actions - partnership limited by shares), having its registered office at L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 116.814 (hereafter "the partnership" or "the Company"), by virtue of the authority conferred on her by decisions of the General Partner, taken at its meeting of July 15, 2011;

an extract of the minutes of the said meeting, signed "ne varietur" by the appearing person and the officiating notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record his declarations as follows:

1. The Company has been incorporated pursuant to a deed of M<sup>e</sup> Henri HELLINCKX, notary then residing in Mersch, on the 24<sup>th</sup> of May 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1189 of the 19<sup>th</sup> of June 2006 and its articles of association have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on the June 20, 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2. The actual, not officialised, subscribed share capital (hereinafter, the "Subscribed Capital") of the Company is set at one million fifty-four thousand six hundred and one Euros and forty Cents (EUR 1,054,601.40), divided into seven hundred forty-nine thousand eight hundred seventy-three (749,873) Class A Shares with a par value of one Euro and twenty-four Cents (EUR 1.24) each and one hundred thousand six hundred and twelve (100,612) Class B Shares with a par value of one Euro and twenty-four Cents (EUR 1.24) each, fully paid up, such Subscribed Capital resulting from a last share redemption which has not been yet enacted by a notary.

3. Pursuant to article 5.4 of the articles of association of the Company, the authorised share capital (including Subscribed Capital) is set at one million one hundred and eighteen thousand three hundred and thirty-two Euros and forty-four Cents (EUR 1,118,332.44), represented by nine hundred and one thousand eight hundred and eighty-one (901,881) shares of a par value of one Euro and twenty-four Cents (EUR 1.24) each.

The Manager is authorised and instructed to increase the share capital, in whole or in part, from time to time, within a period starting on June 20, 2011 and expiring on June 20, 2016, up to the overall amount of the authorised capital; in doing so, the Manager shall decide to issue shares representing such whole or partial increase and shall accept subscriptions for such shares.

4. Through its resolutions dated July 15, 2011 the Manager has realized an increase of capital by the amount of three thousand three hundred eighty-three Euros and ninety-six Cents (EUR 3,383.96) so as to raise the subscribed capital from its present amount of one million fifty-four thousand six hundred and one Euros and forty Cents (EUR 1,054,601.40) up to one million fifty-seven thousand nine hundred eighty-five Euros and thirty-six Cents (EUR 1,057,985.36), by the creation and issue of two thousand seven hundred twenty-nine (2,729) new Class A Shares at an issue price of two

thousand five hundred Euros (EUR 2,500.-) per share, making three thousand three hundred eighty-three Euros and ninety-six Cents (EUR 3,383.96) for the capital and six million eight hundred and nineteen thousand one hundred sixteen Euros and four Cents (EUR 6,819,116.04) for the share premium.

5. That still pursuant to the powers conferred to the General Partner, on terms of article 5.4 of the articles of association, the General Partner has cancelled the preferential right of the then existing shareholders to subscribe and has allowed to the subscription of the total new Class A shares the subscribers detailed on the list here annexed.

All the shares thus subscribed have been fully paid up by the subscribers by payment in cash, so that the amount of six million eight hundred twenty-two thousand five hundred Euros (EUR 6,822,500.-) has been at the free disposal of the Company as was certified to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for subscriptions and payments. The share premium of six million eight hundred and nineteen thousand one hundred sixteen Euros and four Cents (EUR 6,819,116.04) is to be allocated to the Company's freely distributable share premium account.

6. As a consequence of this increase of capital, article 5.3 of the articles of association of the Company is amended and now reads as follows:

" **5.3.** The subscribed share capital (hereinafter, the "Subscribed Capital") of the SICAR is set at ONE MILLION FIFTY-SEVEN THOUSAND NINE HUNDRED EIGHTY-FIVE EUROS AND THIRTY-SIX CENTS (EUR 1,057,985.36), divided into SEVEN HUNDRED FIFTY-TWO THOUSAND SIX HUNDRED AND TWO (752,602) Class A Shares with a par value of ONE EURO AND TWENTY-FOUR CENTS (EUR 1.24) each and ONE HUNDRED THOUSAND SIX HUNDRED AND TWELVE (100,612) Class B Shares with a par value of ONE EURO AND TWENTY-FOUR CENTS (EUR 1.24) each, fully paid up."

#### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at four thousand Euros.

#### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing person, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said appearing person has signed together with Us, the notary, the present deed.

#### **Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-deux juillet.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

#### A COMPARU:

Madame Sonja BEMTGEN, licenciée en criminologie, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

agissant en qualité de mandataire du Gérant de l'actionnaire commandité (le "Gérant") de Orlando Italy Special Situations SICAR (SCA), une société d'investissement en capital à risque (SICAR) sous forme de société en commandite par actions ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous el numéro 116.814 (ci-après la "Société"), en vertu d'un pouvoir conféré par décisions de l'actionnaire commandité, prises en sa réunion du 15 juillet 2011;

un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Laquelle comparante, agissant ès dites qualités, a requis le notaire soussigné de prendre acte des déclarations suivantes:

1. La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, le 24 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1189 du 19 juin 2006 et ses statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 juin 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2. L'actuel, non officialisé, capital souscrit (ci-après le "Capital Souscrit") de la Société est fixé à un million cinquante-quatre mille six cent un Euros et quarante Cents (EUR 1.054.601,40) divisé en sept cent quarante-neuf mille huit cent soixante-treize (749,873) actions de catégorie a d'une valeur nominale de un euro et vingt-quatre cents (EUR 1,24) chacune et cent mille six cent douze (100.612) actions de catégorie b d'une valeur nominale de un euro et vingt-quatre cents (EUR 1,24) chacune, entièrement libérées, lequel Capital Souscrit résultant d'un dernier rachat d'action lequel n'a pas encore été acté par un notaire.

3. Conformément à l'article 5.4 des statuts de la Société, le capital autorisé (incluant le Capital Souscrit) est fixé à un million cent dix-huit mille trois cent trente-deux Euros et quarante-quatre Cents (EUR 1.118.332,44), composé de neuf cent un mille huit cent quatre-vingt-une (901.881) actions d'une valeur nominale d'un euro et vingt-quatre cents (EUR 1,24) chacune.

Le Gérant est autorisé à et a la charge d'augmenter le capital social, en tout ou en partie, le cas échéant, pendant une période ayant débuté le 20 juin 2011 et expirant le 20 juin 2016, jusqu'au montant total du capital autorisé; ce faisant, le Gérant décidera d'émettre des actions représentant une telle augmentation totale ou partielle et acceptera des souscriptions pour lesdites actions.

4. Par sa résolution du 15 juillet 2011, le Gérant a réalisé une augmentation de capital à concurrence de trois mille trois cent quatre-vingt-trois Euros et quatre-vingt-seize Cents (EUR 3.383,96) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel d'un million cinquante-quatre mille six cent un Euros et quarante Cents (EUR 1.054.601,40) à un million cinquante-sept mille neuf cent quatre-vingt-cinq Euros et trente-six Cents (EUR 1.057.985,36), par la création et l'émission de deux mille sept cent vingt-neuf (2.729) actions nouvelles de Catégorie A à un prix d'émission de deux mille cinq cents Euros (EUR 2.500,-) par action, faisant trois mille trois cent quatre-vingt-trois Euros et quatre-vingt-seize Cents (EUR 3.383,96) pour le capital et six millions huit cent dix-neuf mille cent seize Euros et quatre Cents (EUR 6.819.116,04) pour la prime d'émission.

5. Que le Gérant, autorisé par les dispositions de l'article 5.4 des statuts, après avoir supprimé l'exercice du droit préférentiel de souscription des actionnaires existants, a accepté la souscription de la totalité des nouvelles actions de Catégorie A par les souscripteurs apparaissant sur la liste en annexe.

Les actions nouvelles ainsi souscrites ont été intégralement libérées en numéraire par les souscripteurs, de sorte que la somme totale de six millions huit cent vingt-deux mille cinq cent Euros (EUR 6.822.500,-) a été mise à la libre disposition de la Société dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscriptions et libération. La prime d'émission du montant de six millions huit cent dix-neuf mille cent seize Euros et quatre Cents (EUR 6.819.116,04) est à allouer au compte prime d'émission librement distribuable de la Société.

6. En conséquence d'une telle augmentation du capital, l'article 5.3 des statuts de la Société est modifié afin d'avoir désormais la teneur suivante:

" **5.3.** Le capital social souscrit (ci-après "le Capital Souscrit") de la SICAR est fixé à UN MILLION CINQUANTE-SEPT MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-ONZE EUROS ET TRENTE-SIX CENTS (EUR 1.057.985,36) divisé en SEPT CENT CINQUANTE-DEUX MILLE SIX CENT DEUX (752.602) actions de Catégorie A d'une valeur nominale de UN EURO ET VINGT-QUATRE CENTS (EUR 1,24) chacune et CENT MILLE SIX CENT DOUZE (100.612) actions de Catégorie B d'une valeur nominale de UN EURO ET VINGT-QUATRE CENTS (EUR 1,24) chacune, entièrement libérées."

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge, à raison des présentes, est évalué approximativement à quatre mille euros.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, ladite comparante a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. BEMTGEN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 juillet 2011. LAC/2011/33655. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 3 août 2011.

Référence de publication: 2011117754/147.

(110134855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

**A-Pakella, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-4978 Fingig, 2, rue du Lavoir.

R.C.S. Luxembourg F 8.831.

—  
STATUTS

**Dénomination, Siège social, Durée et Objet**

*Les membres fondateurs:*

1. BEAUCHAUD Laurent; 27, rue de la Terre Noire L-4842 Rodange; luxembourgeoise; fonctionnaire communal
  2. BEAUCHAUD-PIZZAFERRI Sandra; 27, rue de la Terre Noire L-4842 Rodange; luxembourgeoise; employée de l'état
  3. BLEY Nathalie; 22, route de Bettembourg L-1899 Luxembourg; luxembourgeoise; salariée
  4. GERGES Patrick; 19, rue Christophe Colomb L-1349 Luxembourg; luxembourgeoise; salarié
  5. JENNE-BLEY Isabelle; 15, Waldbriedemeserstrooss L-5680 Dalheim; luxembourgeoise; salariée
  6. LUCAS Francis; 3, neie Wee L-8385 Koerich; luxembourgeoise; étudiant
  7. MEYERS Steve; 171, chemin rouge L-4480 Soleuvre; luxembourgeoise; salarié
  8. SCHOLER Sandrine; 12, rue Nei Wiss L-3327 Crauthem; luxembourgeoise; salariée
  9. THILL Catherine; 11, rue de la libération L-3249 Bettembourg; luxembourgeoise; salariée
  10. VESQUE Jill; 2, rue du Lavoir L-4978 Fingig; luxembourgeoise; salariée
- créent par la présente une association sans but lucratif sous la dénomination d'A-PAKELLA.

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association sans but lucratif porte la dénomination «A-PAKELLA» a.s.b.l., elle a son siège social à: 2, rue du Lavoir L-4978 Fingig

Elle peut s'affilier à toutes organisations nationales ou internationales compatibles avec son objet. Toute affiliation doit être soumise à l'accord préalable d'une assemblée générale.

**Art. 2.** L'association a pour objet de régir, promouvoir et cultiver la musique a capella dans le Grand-Duché du Luxembourg, en organisant et développant sa pratique.

**Art. 3.** L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

**Art. 4.** La durée de l'association est illimitée.

**Membres**

**Art. 5.** L'association est composée de membres actifs, inactifs et de membres d'honneurs.

Sont membres actifs, les chanteurs de la chorale.

Sont membres inactifs, les membres donateurs et toute autre personne qui ne fait pas partie de la chorale mais qui contribue, peu importe de quelle façon, à l'association.

Le conseil d'administration se réserve le droit de nommer membre d'honneur, la personne physique ou morale qui aura donné ou légué un montant substantiel à l'association ou qui aura rendu des services extraordinaires pour l'intérêt de la chorale.

**Art. 6.** Les membres sont reçus à la suite d'une demande écrite ou d'une demande verbale.

Pour que l'admission soit complète, il faut remplir et signer le formulaire d'inscription.

**Art. 7.** Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission écrite au conseil d'administration. Toutefois, les membres qui tiennent une fonction hiérarchique au sein du conseil d'administration, sont soumis à un préavis de trois mois.

Est réputé démissionnaire et pourra être rayé de la liste des membres par simple décision du conseil d'administration:

- Tout membre qui refuse de payer la cotisation lui incombant après trois avertissements écrits y relatifs;
- Le membre actif qui a manqué un tiers (1/3) de toutes les répétitions pendant une année consécutive, sans avoir fourni d'explication plausible pour justifier ces absences.

**Art. 8.** Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association. A partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers (2/3) des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales. Endéans un mois, allant de la date de proposition d'exclusion, le membre devra être entendu en ses explications par le conseil d'administration.

**Art. 9.** La cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale. Elle ne peut être supérieure à 30 € (trente euros).



**Art. 10.** La liste des membres est complétée chaque année par l'indication des modifications qui se sont produites et ce jusqu'au 31 décembre.

### Administration

**Art. 11.** L'association est administrée par un conseil d'administration d'un maximum de douze membres. Ils sont choisis parmi les membres actifs et parmi les membres inactifs de l'a.s.b.l, cependant au moins trois membres du conseil d'administration doivent être des membres actifs.

Les postes hiérarchiques (président, vice-président, secrétaire, trésorier) ne peuvent pas être occupés par des membres de la même famille, sauf s'ils sont membres actifs.

Le directeur de la chorale fait d'office parti du conseil d'administration, mais il n'a pas le droit d'occuper un poste hiérarchique.

**Art. 12.** Le président est élu par l'assemblée générale. Après les élections, le conseil d'administration désigne parmi ses membres, un vice-président, un secrétaire, un trésorier. Les différents mandats ne sont pas cumulables.

**Art. 13.** Tous les mandats sont pour une durée de trois ans, ils sont rééligibles.

**Art. 14.** Le conseil d'administration est chargé de la gestion quotidienne de l'association. Sa mission est détaillée dans le règlement d'ordre interne. Le conseil d'administration possède tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale.

**Art. 15.** Le conseil d'administration qui se réunit sur convocation de son président ne peut valablement délibérer que si deux tiers (2/3) des membres au moins sont présents. Toute décision doit être prise à la majorité simple des membres.

### Ressources de l'association

**Art. 16.** Les ressources de l'association se composent des cotisations des membres, des dons et legs en faveur de l'association, du produit de son activité et des subsides accordés par les pouvoirs publics.

**Art. 17.** Le trésorier est chargé de la gestion des ressources de l'association. Il ne pourra solder aucune dépense sans l'approbation écrite (signature) du président.

### Assemblée générale

**Art. 18.** L'assemblée générale, qui se compose de tous les membres, est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an, et, extraordinairement, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième (1/5) des membres le demandent par écrit au conseil d'administration.

**Art. 19.** L'assemblée générale ordinaire siégera au courant du mois de janvier de chaque année. La convocation se fait au moins trente jours; avant la date fixée pour l'assemblée générale, moyennant simple lettre, missive devant mentionner l'ordre du jour proposé.

**Art. 20.** L'ordre du jour est fixé par le conseil d'administration. Aucune décision ne peut être prise sur un objet n'y figurant pas.

**Art. 21.** Toute proposition écrite et signée d'un vingtième (1/20) au moins des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour.

**Art. 22.** Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice. L'exercice budgétaire commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année. Les comptes sont arrêtés le 31 décembre et soumis à l'assemblée générale avec le rapport des réviseurs de caisse. Lors de chaque assemblée générale ordinaire sont désignés deux réviseurs de caisse, qui ne font pas partie du conseil d'administration et qui n'ont aucun lien de parenté avec le trésorier.

**Art. 23.** L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers (2/3) des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers (2/3) des voix. Si les deux tiers (2/3) des membres ne sont pas présents, ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; dans ce cas la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, ces règles sont modifiées comme suit:

- La seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié (1/2) au moins de ses membres est présente,
- La décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts (3/4) des voix des membres présents.
- Si, dans la seconde assemblée, les deux tiers (2/3) des membres ne sont pas présents, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

## Dissolution et Liquidation

**Art. 24.** La dissolution de l'association se fera d'après les règles établies par la loi du 21 avril 1928 sur les a.s.b.l, telle que modifiée.

**Art. 25.** En cas de liquidation de l'association, les biens sont affectés à la Fondation EME (Ecouter pour Mieux s'Entendre).

## Règlement d'ordre interne

**Art. 26.** Pour tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts, il est renvoyé au règlement d'ordre interne en vigueur approuvé par l'assemblée générale.

Fait à Luxembourg, le 17 juillet 2011.

Signatures

*Membres fondateurs*

Référence de publication: 2011116728/115.

(110133210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

## Solway Commodities Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 155.934.

In the year two thousand eleven, on the twenty-ninth day of July.

Before Maître Roger ARRENSDORFF, public notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Solway Investment Group Limited, a Company incorporated and registered in the Republic of Cyprus, under reg. No 277011 having its registered office at 20A, Nikou Demetriou, Coral Court, Apartment 2, CY – 6031 Larnaca, Cyprus, represented by Me Emmanuel RÉVEILLAUD, lawyer, residing professionally at 20 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, by virtue of a proxy dated May 31, 2011.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to state that:

Solway Investment Group Limited (hereafter referred to as the "Sole Unitholder") is the sole unitholder of Solway Commodities Sàrl, (hereafter referred to as the "Company"), a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 300C, route de Thionville, L-5884 Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155.934, incorporated by a deed enacted on September 30, 2010, by Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2469 dated November 16, 2010.

### Agenda

1. Amendment of the registered office of the Company from its current address in Hesperange to Luxembourg;
2. Amendment of article 4.1 of the articles of association in order to reflect the amendment of the registered office's address;
3. Other business.

The Sole Unitholder took the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Unitholder decided to amend the registered office of the Company from its current address in Hesperange to L-1463 Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth, with effect as of July 1<sup>st</sup>, 2011.

#### *Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Unitholder decided to amend article 4.1 of the articles of association of the Company as follows:

" **4.1.** The registered office is established in the city of Luxembourg. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers. It may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members adopted in the manner required for the amendment of these articles of association."

### Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company have been estimated at about EUR 700.- (seven hundred Euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, stated herewith that on request of the above appearing person, the present deed was worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire public de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Solway Investment Group Limited, une société constituée et établie en République de Chypre, sous le numéro 277011, ayant son siège social au 20A, Nikou Demetriou, Coral Court, Apartment 2, CY – 6031 Larnaca, Chypre

ici représentée par Maître Emmanuel REVEILLAUD, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg,

en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé, datée du 31 mai 2011.

Ladite procuration restera, après avoir été signée « ne varietur » par le représentant de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, agissant en sa capacité ci-avant décrite, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Solway Investment Group Limited (ci-après dénommée « l'Associé Unique ») est l'associé unique de Solway Commodities Sàrl, (ci-après dénommée « la Société ») une société à responsabilité limitée, constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 300C, route de Thionville, L-5884 Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B155.934, constituée par un acte du 30 septembre 2010, par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 2469 du 16 novembre 2010.

### Ordre du jour:

1. Modification du siège social de la Société, de son adresse actuelle à l'adresse de Hesperange à Luxembourg;
2. Modification de l'article 4.1 des statuts pour refléter la modification de l'adresse du siège social;
3. Divers.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

### Première résolution

L'Associé Unique a décidé de changer le siège social de la Société, de son adresse actuelle à 21, rue du Fort Elisabeth, L1463 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2011.

### Seconde résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 4.1 des statuts de la Société comme suit:

“ 4.1. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance. Il pourra également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.”

### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société s'élève à environ EUR 700,- (sept cents euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu de la partie comparante, connue du notaire par son prénom, nom, état civil et domicile, ladite partie comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: REVEILAUD, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 8 août 2011. REM 2011/1072. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 17 août 2011.

Référence de publication: 2011117828/101.

(110135110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

**CBO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: SEK 5.557.000,00.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 145.706.

In the year two thousand and eleven, on the ninth day of June.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (hereafter the Meeting) of the sole shareholder of CBO S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 avenue Marie-Thérèse, L-2432 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 145.706 and having a share capital of SEK 5,557,000.- (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated April 3, 2009, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - No.905 of April 29, 2009. The articles of association of the Company (the Articles), have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated December 24, 2010, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - No. 630 of April 4, 2011.

There appeared:

Cobond Opportunity AB, a Swedish company with registered number 556777-3006, situated at Box 7216, 103 88 Stockholm, Sweden (the Sole Shareholder),

hereby represented by Armony Allamanno, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with the deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

- that the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company,
- that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to dissolve and to voluntary put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint Modern Treuhand S.A., a public limited liability company organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 2-4 avenue Marie-Therese, L-2432 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 86.166, as liquidator (the Liquidator) in relation to the voluntary liquidation of the Company. The Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets of the Company under his sole signature for the performance of his duties.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set out in articles 144 and seq. of the Luxembourg law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under his sole responsibility, delegate some of his powers, for especially defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, in accordance with article 148 of the Law.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company.

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves that the Liquidator will be entitled to a specific compensation.

*Costs*

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (1,400.- EUR).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, recognized that at the request of the party hereto, these minutes have been worded in English followed by a French translation. In the case of discrepancy between the English and the French versions, the English version shall prevail.

The documents having been read and translated to the representative of the person appearing, he signed with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le neuf juin,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a été tenue une assemblée générale extraordinaire (ci-après l'Assemblée) de l'associé unique de CBO S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 2-4 avenue Marie-Thérèse, L-2432 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.706 et ayant un capital social de SEK 5.557.000,- (la Société), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 3 avril 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 905 du 29 avril 2009. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 décembre 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 630 du 4 avril 2011.

A comparu:

Cobond Opportunity AB, une société suédoise immatriculée sous le numéro 556777-3006, et ayant son siège social au Box 7216, 103 88 Stockholm, Suède (l'Associé Unique),

représentée par Armony Allamanno, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire sous-signé restera annexée au présent acte aux fins de l'enregistrement.

L'Associé Unique, tel que représenté ci-dessus, a demandé au notaire instrumentaire de prendre acte:

- que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société,
- que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique a décidé de dissoudre et de volontairement mettre la Société en liquidation (liquidation volontaire).

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique a décidé de nommer Modern Treuhand S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2-4 avenue Marie-Thérèse, L-2432 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86.166 (le Liquidateur), dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société. Le Liquidateur est autorisé à accomplir tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation des actifs de la Société sous sa seule signature pour l'exécution de son mandat.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique a décidé d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation à l'Associé Unique conformément à l'article 148 de la Loi.

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique a décidé de confier au Liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

*Cinquième résolution*

L'Associé Unique a décidé que le mandat du Liquidateur aura droit à une rétribution spécifique.

*Frais*

Les dépenses, frais et rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille quatre cents Euros (1.400.- EUR).

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, a constaté, qu'à la requête du comparant, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. ALLAMANNO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 juin 2011. Relation: LAC/2011/27899. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2011.

Référence de publication: 2011117048/119.

(110134183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

---

**G3 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 155.869.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 11 juillet 2010*

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 11 juillet 2010 que:

- Le siège social est transféré à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 43, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald, le 24 août 2011.

Christophe Fender.

Référence de publication: 2011119932/12.

(110137916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

---

**Joost Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 124.972.

Par résolutions prises en date du 27 juin 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Ian AARON, ayant son adresse au 2400, Broadway Street, Suite 530, CA 90404, Santa Monica, Etats-Unis, au mandat de Gérant de catégorie B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

2. Le siège social de la société est désormais établi au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 Août 2011.

Référence de publication: 2011119952/14.

(110137959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

---

**HPN S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1740 Luxembourg, 22, rue de Hollerich.  
R.C.S. Luxembourg B 151.524.

—  
EXTRAIT

- Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé du 16 août 2011, que Madame Doris MELO demeurant à L-3352 Leudelage, 15, rue de Eich, a cédé 50 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à Monsieur Paulo Alexandre MARTINS PEDRO demeurant à L-4997 Schouweiler, 52, rue de Dahleim.

- Par conséquent, à compter du 16 août 2011, la répartition du capital social de la Société est comme suit:

Monsieur Paulo Alexandre MARTINS PEDRO: .....	100 parts sociales
Total: .....	100 parts sociales

Pour extrait conforme

Pour la Société

M. Paulo MARTINS

Référence de publication: 2011120278/17.

(110137723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

**Art delux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4037 Esch-sur-Alzette, 14, rue Bolivar.

R.C.S. Luxembourg B 163.051.

—  
STATUTS

L'an deux mille onze.

Le neuf août.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU

1.- Monsieur Nicolas LOTITO, gérant de sociétés, né à Algrange le 26 mars 1982, demeurant à F-57700 Neufchef, 19 rue du Conroy;

2.- Monsieur Eric LECLERC, gérant de sociétés, né à Saint Avold (France) le 19 avril 1974, demeurant F-57300 Hagonange, 31 rue de la Fontaine;

3.- Monsieur Januario EVORA, peintre, né à Santo Crucieixo -Ribeira Grande (Cap Vert) demeurant F-57290 Fameck, 2 rue du Rhône, né le 12 janvier 1962

4.- Monsieur Salvatore LOTITO, peintre, né à Algrange le 1<sup>er</sup> février 1960 demeurant F-57290 Sérémange Erzange, 5 clos de Suzange;

Lesquels comparants, présents ou représentés, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de: ARTDELUX S. à r.l.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de peinture intérieure, peinture extérieure, façades et de décoration.

La société a encore pour objet l'exploitation d'une entreprise de vente de matériaux de construction.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

Elle pourra s'intéresser par voie de souscription, apport prise de participation ou autre manière, dans toute société ou entreprise ayant une activité analogue, connexe ou complémentaire à la sienne et en général, effectuer toutes opérations de nature à favoriser la réalisation de son objet social

Elle pourra engager, hypothéquer, ou gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'autres entreprises ou sociétés dans lesquelles elle a une participation d'au moins 30 %. La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger

**Art. 3.** Le siège social est établi à ESCH-ALZETTE

**Art. 4.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune.

**Art. 5.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 6.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

**Art. 7.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

**Art. 8.** Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

**Art. 9.** Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droits et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 11.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

**Art. 12.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2011.

#### *Souscription*

Le capital a été souscrit comme suit:

1.- Monsieur Nicolas LOTITO, prénommé, Dix parts sociales . . . . .	10
2.- Monsieur Januario EVORA, prénommé, Trente parts sociales . . . . .	30
3.- Monsieur Salvatore LOTITO, prénommé, Trente parts sociales . . . . .	30
4.- Monsieur Eric LECLERC, prénommé, Trente parts sociales . . . . .	30
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES . . . . .	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12 500,- €) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société.

#### *Frais*

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à NEUF CENTS EUROS (€ 900,-).

#### *Décision*

Toutes les décisions ordinaires devront être prises à une majorité représentant 61% du capital représenté par la majorité des associés

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les décisions suivantes:

I. - Est nommé gérant technique de la société pour les activités de peinture:

Monsieur Nicolas LOTITO, gérant de sociétés, demeurant F-57700 Neufchef, 19 rue de Conroy;

Est nommé gérant technique de la société pour les activités de vente:

Monsieur Eric LECLERC, gérant de sociétés, demeurant F-57300 Hagondange, 31 rue de la Fontaine;

II. - Est nommé gérant administratif de la société: Monsieur Eric LECLERC, gérant de sociétés, demeurant F-57300 Hagondange, 31, rue de la Fontaine;

III. - La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des gérants techniques et du gérant administratif.

IV. - Le siège social de la société se trouve à L-4037 Esch/Alzette, 14 rue Bolivar

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Condé, Kessler



Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 août 2011. Relation: EAC/2011/11043. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2011119282/93.

(110137369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

**LEHNKERING Shipping Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5444 Schengen, 3, Seckerbaach.

R.C.S. Luxembourg B 67.246.

Les statuts coordonnés au 2 août 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011120289/9.

(110138128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

**Tension II AcquiCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 6.661.169,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.883.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-first day of July.

Before Us, Maître Edouard Delosch notary, residing in Rambrouch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Tension II LuxCo 4 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), whose share capital is set at four million one hundred sixty-six thousand six hundred sixty-eight euro (EUR 4,166,668.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies Section B under number 161.192 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Me Marianne Smetryns, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 20 July 2011.

The said proxy shall be annexed to the present deed to be filed together with the registration authorities.

The appearing party, acting in its capacity as sole shareholder of the Company, has requested the undersigned notary to record that the appearing party is the sole shareholder of Tension II AcquiCo S.à r.l. (formerly Triton III LuxCo 4 S.à r.l.), a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of six million six hundred sixty-one thousand one hundred sixty-nine euro (EUR 6,661,169.-), having its registered office at 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) (the "Company"), incorporated following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, on 12 March 2010, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations under number 853 on 24 April 2010 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under number 151.883. The articles of incorporation have last been amended on 10 June 2011 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party, as hereinabove mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1 To change the financial year of the Company so that it shall start on the first (1<sup>st</sup>) day of January of a given year and end on the thirty-first (31<sup>st</sup>) day of December of the same year.

2 To amend article 20 of the articles of association of the Company to reflect the change of the financial year of the Company contemplated above.

3 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolved to change the financial year of the Company so that it shall forthwith start on the first (1<sup>st</sup>) day of January and end on the thirty-first (31<sup>st</sup>) day of December of the same year.

The Sole Shareholder further resolved that the current financial year, which started on the first (1<sup>st</sup>) day of July 2011, shall end on the thirty-first (31<sup>st</sup>) day of December 2011, so that the next financial year will start on the first (1<sup>st</sup>) day of January 2012 and end on the thirty-first (31<sup>st</sup>) day of December 2012.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend article 20 of the articles of association of the Company, to reflect the change of financial year resolved above, which shall forthwith read as follows:

“ **Art. 20. Financial Year.** The Company’s financial year starts on the first (1<sup>st</sup>) day of January of each year and ends on the thirty-first (31<sup>st</sup>) day of December of the same year.”

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at nine hundred euro (EUR 900.-).

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the undersigned notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L’an deux mille onze, le vingt et unième jour de juillet.

Par-devant Nous, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Tension II LuxCo 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), dont le capital social est fixé à quatre millions cent soixante six mille six cent soixante-huit euros (EUR 4.166.668,-) et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 161.192 (l’«Associé Unique»),

représentée aux fins des présentes par Me Marianne Smetryns, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d’une procuration donnée le 20 juillet 2011.

La prédite procuration restera annexée aux présentes pour être soumise avec lui aux formalités de l’enregistrement.

Le comparant, agissant en sa capacité d’associé unique de la Société, a requis le notaire instrumentant d’acter que le comparant est le seul et unique associé de Tension II AcquiCo S.à r.l. (anciennement Triton III LuxCo 4 S.à r.l.), une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de six millions six cent soixante et un mille cent soixante-neuf euros (EUR 6.661.169,-), ayant son siège social au 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) (la «Société»), constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 12 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 853 du 24 avril 2010 et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 151.883. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant, en date du 10 juin 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association.

Le comparant, représenté comme indiqué ci-avant, ayant reconnu avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l’ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1 Modification de l’année sociale de la Société de sorte qu’elle commencera le premier (1<sup>er</sup>) jour de janvier d’une année donnée et finira le trente et unième (31<sup>ème</sup>) jour de décembre de la même année.

2 Modification de l’article 20 des statuts de la Société, afin de refléter le changement de l’année sociale de la Société proposée ci-dessus.

3 Divers.

a requis le notaire instrumentant d’acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L’Associé Unique a décidé de changer l’année sociale de la Société de sorte qu’elle commencera le premier (1<sup>er</sup>) jour de janvier d’une année donnée et qu’elle finira le trente et unième (31<sup>ème</sup>) jour de décembre de la même année.

L’Associé Unique a décidé également que l’année sociale en cours, qui a commencé le premier (1<sup>er</sup>) jour du mois de juillet 2011, prendra fin le trente et unième (31<sup>ème</sup>) jour du mois de décembre 2011, de sorte que la prochaine année

sociale commencera le premier (1<sup>er</sup>) jour du mois de janvier 2012 et se terminera le trente et unième (31<sup>ème</sup>) jour du mois de décembre 2012.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 20 des statuts de la Société afin de refléter le changement d'année sociale décidée ci-dessus, qui sera dorénavant lu comme suit:

« **Art. 20. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier (1<sup>er</sup>) jour du mois de janvier de chaque année et se termine le trente et unième (31<sup>ème</sup>) jour du mois de décembre de la même année.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à neuf cents euros (EUR 900.-).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. Smetryns, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 25 juillet 2011. Relation: RED/2011/1569. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75.-).

*Le Receveur ff. (signé): ELS.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 25 juillet 2011.

Référence de publication: 2011116678/112.

(110133969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

**Delta Universe, Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 135.157.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand eleven, on the twelfth of August;

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

The company governed by the laws of Malta "DELTA UNIVERSE LIMITED", established and having its registered office in Msida, Tal-Qroqq Street, Tower Gate Place, registered with the Malta Registry of Companies under the number C 51530,

here represented by Mrs. Martine KAPP, employee, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire, by virtue of a proxy given under private seal, said proxy after having been initialed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

Such appearing person, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

I. That the appearing person is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the public limited company ("société anonyme") "DELTA UNIVERSE", established and having its registered office in L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, inscribed on the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 135157, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Me Joseph GLODEN, notary then residing in Grevenmacher, on December 28, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, number 317 of February 7, 2008;

II. That the corporate capital is fixed at thirty-one thousand Euros (31,000.EUR), represented by one thousand (1,000) shares with a par value thirty-one Euros (31.-EUR) each;

III. That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standing of the Company;

IV. That the Sole Shareholder of the Company declares explicitly to proceed with the immediate liquidation and dissolution of the Company;

V. That the Sole Shareholder, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased and that all the liabilities of the Company have been paid and that it has realised, received or will take over all assets of the Company and acknowledges that all the liabilities of the company against third parties have been fully paid off or duly

provisioned for, and that the Sole Shareholder will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution, whether presently known or unknown;

VI. That the Sole Shareholder gives discharge to the directors and the statutory auditor of the Company for the execution of their mandates up to this date;

VII. That the Sole Shareholder declares that the Company is hereby liquidated and that the liquidation is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled;

VIII. That the books and documents of the dissolved Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office of the Company in L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

#### *Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing person, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us the notary the present deed.

#### **Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le douze août;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### **A COMPARU:**

La société régie par les lois de Malte "DELTA UNIVERSE LIMITED", établie et ayant son siège social à Msida, Tal-Qroqq Street, Tower Gate Place, inscrite au Registre des Sociétés de Malte sous le numéro C 51530,

ici représenté par Madame Martine KAPP, employée, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé, laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Lequel comparant, représenté comme ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

I. Que le comparant est l'actionnaire unique (l' "Actionnaire Unique") de la société anonyme "DELTA UNIVERSE", établie et ayant son siège social à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 135157, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph GLODEN, notaire alors de résidence à Grevenmacher, en date du 28 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 317 du 7 février 2008;

II. Que le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR), représenté par mille (1.000) actions avec une valeur nominale de trente et un euros (31,-EUR) chacune;

III. Que l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV. Que l'Actionnaire Unique déclare expressément procéder à la liquidation et la dissolution immédiate de la Société.

V. Que l'Actionnaire Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, qu'il a réalisé, a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, que l'ensemble des dettes de la Société à l'égard de tiers ont été réglées ou sont dûment provisionnées, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution, ou bien connues à ce jour ou bien inconnues;

VI. Que l'Actionnaire Unique donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VII. Que l'Actionnaire Unique déclare que la Société est ainsi liquidée et que la liquidation est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de toutes autres valeurs seront annulés.

VIII. Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la Société à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire du comparant, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. KAPP, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 août 2011. LAC/2011/36907. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 22 août 2011.

Référence de publication: 2011118811/89.

(110136673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2011.

---

**Joost Operations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 124.979.

Par résolutions prises en date du 28 juin 2011, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Ian AARON, ayant son adresse au 2400, Broadway Street, Suite 530, CA 90404, Santa Monica, Etats-Unis, au mandat d'Administrateur B, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

2. Nomination de Ian AARON, ayant son adresse au 2400, Broadway Street, Suite 530, CA 90404, Santa Monica, Etats-Unis, au mandat d'Administrateur délégué, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

3. Le siège social de la société est désormais établi au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 Août 2011.

Référence de publication: 2011119953/19.

(110137960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

---

**Fiduciaire R. Wilmes s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 22, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 162.967.

—  
STATUTS

L'an deux mille onze, le huit août.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

ont comparu:

1) Monsieur Roger WILMES, comptable, né à Saint-Vith (Belgique) le 24 janvier 1959 (matr. 1959 01 24 039), demeurant à B-4770 Amel-Born, 76, Rechter Strasse;

2) Madame Renate HERBRAND, comptable, née à Saint-Vith (Belgique) le 9 mars 1965 (matr. 1965 03 09 327), demeurant à B-4770 Amel-Born, 76, Rechter Strasse.

Lesquels comparants ont arrêté comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils ont convenu de constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de "Fiduciaire R. Wilmes s.à r.l."

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Weiswampach; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet toutes opérations de comptabilité.

Elle pourra faire toutes opérations généralement quelconques, de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière se rattachant directement ou indirectement à cet objet social ou de nature à en faciliter la réalisation.

**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Exceptionnellement, le premier exercice commence au jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2011.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,00 €), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125 €) chacune, entièrement souscrit et libéré en espèces.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social et des bénéfices.

**Art. 8.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.

**Art. 9.** En cas de pluralité d'associés, aucun des associés ne pourra céder ses droits à un tiers sans le consentement de ses co-associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social. Entre associés, les parts sociales sont librement cessibles.

En cas de pluralité des associés, chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six (6) mois à donner par lettre recommandée à son ou ses co-associés.

Le ou les associés restants auront un droit de préférence pour le rachat des parts de l'associé sortant. Ils doivent l'exercer endéans les six mois à partir du jour de la dénonciation sous peine de forclusion.

**Art. 10.** Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales jusqu'à ce que ce fonds ait atteint 10% du capital social;

- le solde reste à la libre disposition du ou des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé ou aux associés au prorata de sa ou de leur participation au capital social.

**Art. 11.** Le décès ou la faillite de l'un ou de plusieurs des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires et ayants-cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

**Art. 12.** Pour tous les points non expressément prévus aux présentes, le comparant se réfère aux dispositions légales en vigueur.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites les associés comme suit:

1. Renate HERBRAND, préqualifiée . . . . .	90 parts
2. Roger WILMES, préqualifié . . . . .	10 parts
TOTAL . . . . .	100 parts

Toutes les parts sociales ont été souscrites tel que décrit ci-dessus et libérées entièrement par les souscripteurs crédits moyennant un versement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,00 €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

#### *Frais*

Les frais mis à charge de la société à raison de sa constitution sont évalués à la somme de neuf cents euros (900,00 €).

#### *Déclaration*

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et de suite, les comparants susnommés, représentant l'intégralité du capital social de la société, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est fixé à L-9991 Weiswampach, 22, Gruus-Strooss;
2. Est nommé gérant administratif de la société, Monsieur Roger WILMES, préqualifié;
3. Est nommée gérante technique de la société, Madame Renate HERBRAND, préqualifiée;
4. La société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants;
5. Les mandats ci-dessus conférés restent valables jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Roger WILMES, Renate HERBRAND, Pierre PROBST

Enregistré à Diekirch, le 10 août 2011. Relation: DIE/2011/7739. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Ries.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 19 août 2011.

Référence de publication: 2011118258/92.

(110136151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

---

**Milestone Property Fund Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 139.695.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mil onze, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société «Atammed Holding Limited» avec siège social à 24, Akara Bld., De Castro Street, BVI - Road Town, Tortola, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro 1454240,

ici représentée par Madame Rita GOUJON, employée privée, demeurant professionnellement à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

en vertu d'une procuration annexée aux présentes.

Laquelle partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 juin 2008, a été constituée une société à responsabilité limitée sous la dénomination

Milestone Property Fund Management S.à r.l.

établie et ayant son siège social à L-1030 LUXEMOBURG, 412F, route d'Esch,

inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 139.695,

publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 24 juillet 2008, numéro 1819, page 87291,

dont le capital social s'élève à la somme de deux cent quinze mille euros (EUR 215.000,-), divisé en mille six cent vingt (1.620) parts sociales de cent vingt-cinq (EUR 125,-) euros chacune.

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social de ladite société se constitue en assemblée générale, et, renonçant à tout délai et toute formalité de convocation, déclare constater que ladite assemblée générale est valablement constituée.

Par la suite, la partie comparante a prié le notaire d'acter ce qui suit:

I. Toutes les parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, déclarent et décident expressément dissoudre et liquider la société à compter de ce jour, celle-ci ayant cessé toute activité.

II. La partie soussignée connaît parfaitement la situation financière et les statuts de la société.

III. La partie soussignée, associé unique de la prédite société, se considérant comme liquidateur de ladite société, déclare avoir réglé ou provisionné tout le passif de la société et déclare répondre personnellement et solidairement de tout le passif social et de tous les engagements de la société, même inconnus à ce jour.

IV. La partie soussignée donne décharge expresse aux gérants pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date de l'acte notarié.

V. La partie soussignée approuve encore par les présentes les comptes de ladite société.

VI. La liquidation de la société est par conséquent achevée.

VII. Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq (5) années à l'adresse de L-1030 LUXEMBOURG, 412F, route d'Esch.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge, à raison du présent acte, s'élève à la somme de MILLE DEUX CENTS EUROS (EUR 1.200,-). A l'égard du

notaire instrumentant, toutes les parties comparantes et / ou signataires des présentes reconnaissent être solidairement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

*Déclarations générales*

Les parties déclarent que le notaire instrumentant leur a expliqué tous les effets et toutes les conséquences du présent acte. Elles ont persisté à procéder par le présent acte et ont déclaré décharger le notaire instrumentant de toute conséquence et responsabilité éventuelle pouvant découler du présent acte.

DONT ACTE, fait est passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: GOUJON, REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 juillet 2011. Relation: EAC/2011/10144. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,- €).

Le Receveur ff. (signé): THOMA.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 9 août 2011.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2011119668/59.

(110136378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2011.

---

**Kuehne + Nagel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5326 Contern, 1, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 9.085.

*Auszug der Beschlussfassung der außerordentlichen Generalversammlung, welche am Sitz der Gesellschaft in Contern, 1 rue Edmond Reuter, am 29. Juli 2011 abgehalten wurde.*

Die Versammlung beschließt, jeweils einstimmig, wie folgt:

Herr Clemens Abt, wohnhaft 21, rue des Vergers, L-6488 Echternach, wird als Geschäftsführer gestrichen.

Herr Thomas Kroyer, wohnhaft 5, Waassergaass, L-5698 Weifränge, wird als Geschäftsführer ernannt

Michael Stoll / Iris Konter / Iris Konter

Der Vorsitzende / Der Schriftführer / Der Stimmzähler

Référence de publication: 2011119963/14.

(110137862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

---

**C.D.A. Invest, Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 73.455.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social de façon extraordinaire le 17 mai 2011*

*5<sup>ème</sup> Résolution:*

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat de Monsieur André de Molinari, comme Commissaire pour une période d'un an, venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2011.

- L'Assemblée renouvelle les mandats de:

\* Alterisk Luxembourg S.A. représentée par Mr. Nicolas Léonard, demeurant professionnellement au 6B, Route de Trèves à L - 2633 Luxembourg

\* CDA sc représentée par Mme Marie-Paule Stevens, demeurant professionnellement 86, boulevard du Jubilé, à B-1080 Bruxelles

\* Monsieur Christophe Blondeau, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg pour une période d'un an, venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2011.

Pour CDA INVEST

Signature

Référence de publication: 2011121627/21.

(110138324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

---



**CitCor Franconia Commercial S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 130.122.

In the year two thousand eleven, on the 10<sup>th</sup> day of August,  
Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary public residing in Luxembourg,

There appeared

CitCor Residential Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 130.183,

Here represented by Françoise Pfeiffer, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 10 August 2011,

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of CitCor Franconia Commercial S.à r.l., (hereinafter the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 130.122, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, dated 9 July 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 8 September 2007 (number 1926) (the "Mémorial C"), and whose articles have been amended for the last time by pursuant to a notarial deed dated 28 January 2008 published in the Mémorial C dated 25 April 2008 (number 1034).

The appearing party being the sole partner of the Company requests the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The sole partner resolve to increase the Company's share capital by an amount of one euro (EUR 1.-) so as to raise it from its present amount of four hundred eighty-five thousand seven hundred ninety-three euro (EUR 485,793.-) to four hundred eighty-five thousand seven hundred ninety-four euro (EUR 485,794.-) by the issue of one share having the same rights and obligations as the existing shares. The issue of the new share shall occur at its nominal value subject to the payment of a share premium of five hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine euro (EUR 599,999.-).

The new share was subscribed by the existing partner, prenamed, paid up by a contribution in cash of six hundred thousand euro (EUR 600,000.-), the difference between the nominal value of the newly issued share and the amount of the contribution in cash is to be allocated to the share premium account of the Company;

Proof of the existence and of the value of the contribution was produced to the undersigned notary,

*Second resolution*

As a result of the above share capital increase, the sole partner resolves to amend article 6, 1<sup>st</sup> paragraph of the Company's articles of association, as follows:

**Art. 6.** "The Company's share capital is set at four hundred eighty-five thousand seven hundred ninety-four euro (EUR 485,794.-) represented by four hundred eighty-five thousand seven hundred ninety-four (485,794) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each."

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

**Folgt die deutsche Übersetzung**

Im Jahre Zweitausendelf, am zehnten August,  
Vor dem unterzeichnenden Notar Frau Martine Schaeffer, mit Amtwohnsitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

CitCor Residential Holdings S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung ("société à responsabilité limitée"), gegründet unter dem Recht des Großherzogtums Luxemburg mit registriertem Sitz in 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registriert im Luxemburger Handels-und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 130.183, und

hier vertreten durch Françoise Pfeiffer, Rechtsanwältin, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, auf Grund von einer Vollmacht, welche am 10. August 2011 ausgestellt wurde.

Diese Vollmacht, die vom Bevollmächtigten der erschienenen Partei und vom Notar ne varietur abgezeichnet wurden, bleibt der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigefügt um gleichzeitig bei der Registrierungsbehörde eingereicht zu werden.

Diese erschienene Partei ist der alleinigen Gesellschafter von CitCor Franconia Commercial S.à r.l. (im Folgenden die "Gesellschaft"), eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung ("société à responsabilité limitée"), gegründet unter dem Recht des Großherzogtums Luxemburg mit registriertem Sitz in 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg, registriert im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 130.122, gegründet durch eine notarielle Urkunde mit Datum vom 9. Juli 2007 welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 8. September 2007 (Nummer 1926) (das "Mémorial C") veröffentlicht worden ist und dessen Gesellschaftssatzung zum letzten mal durch eine notarielle Urkunde vom 28 Januar 2008 veröffentlicht im Mémorial C vom 25. April 2008 (Nummer 1034) abgeändert wurde.

Die erschienene Partei, die zugleich der alleinigen Gesellschafter ist, ersucht den Notar die folgenden Beschlüsse aufzunehmen:

#### *Erster Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter beschließt die Erhöhung des Aktienkapitals der Gesellschaft um einen Betrag von einem Euro (EUR 1.-)

durch Ausgabe von einem Anteil mit einem Nennwert von einem Euro (EUR 1.-) und mit den selben Rechten und Pflichten wie die bestehenden Anteile,

vom aktuellen Betrag in Höhe von vierhundertundfünfundachtzigtausendsieben-hundertunddreiundneunzig Euro (EUR 485,793.-) auf vierhundertundfünfundachtzig-tausendsiebenhundertundvierundneunzig Euro (EUR 485,794.-) zu heben.

Die Ausgabe des neuen Anteils erfolgt zum Nennwert mit einem Aktienaufgeld von fünfhundertneunundneunzigtausendneunhundertneunundneunzig Euro ( EUR 599,999.-).

Der neue Anteil wurde vollständig vom alleinigen Gesellschafter, oben benannt, bezahlt durch die Einbringung einer Geldeinlage in Höhe von sechshunderttausend Euro (EUR 600,000.-); der Unterschied zwischen dem Nominalwert des neuen Anteils und der Geldeinlage ist dem Aktienprämiumkonto zuzuordnen;

Der Nachweis über das Bestehen und über den Wert der Einlage wurde dem unterzeichnenden Notar gegenüber erbracht.

#### *Zweiter Beschluss*

Augrund des vorherigen Beschlusses, beschließt der alleinige Gesellschafter den ersten Absatz von Artikel 6 der Gesellschaftssatzung wie folgt abzuändern:

" **Art. 6.** Das gezeichnete Aktienkapital wird auf vierhundertundfünfundachtzigtausendsiebenhundert-undvierundneunzig Euro (EUR 485,794.-) festgesetzt, eingeteilt in vierhundertundfünfundachtzig-tausendsiebenhundert undvierundneunzig (485,794.-) Anteile mit einem Nominalwert von einem Euro (EUR 1.-)."

Worüber Urkunde, erstellt wurde in Luxemburg zum Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, daß auf Ersuchen des Erschienenen, diese Urkunde in englischer Spracheverfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, die englische Fassung maßgebend ist.

Und nach Verlesung alles Vorhergehenden an die Bevollmächtigte, welche dem Notar mit Vor- und Nachnamen und Anschrift bekannt ist, hat die Bevollmächtigte der erschienenen Partei und der Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Signé: F. Pfeiffer et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 août 2011. LAC/2011/36786. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2011.

Référence de publication: 2011118775/103.

(110136213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2011.

---

**Paw Luxco III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 159.480.

In the year two thousand and eleven, on the second of August.

Before the undersigned Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Paw Luxco II S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 159478,

Here represented by Mr. Tony Whiteman, sole manager, residing in Luxembourg.

Such appearing party is the sole shareholder of Paw Luxco III S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B159480, having a current share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, on 25 February 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 8 June 2011, number 1233. The articles of incorporation of the Company have not been amended yet.

The sole shareholder of the Company takes the following resolutions:

*First Resolution*

The sole shareholder resolves to change the financial year of the Company so as to begin on 1 October and to end on 30 September.

The sole shareholder further resolves that the current financial year of the Company which began on the date of 1 July 2011 shall end on 30 September 2011.

*Second Resolution*

As a consequence of the first resolution, the sole shareholder resolves to amend article 21 of the Company's articles of incorporation which shall henceforth read as follows:

" **Art. 21.** The Company's year commences on the first of October and ends on the thirtieth of September."

*Third Resolution*

As a consequence of the second resolution, the sole shareholder resolves to amend article 22 of the Company's articles of incorporation which shall henceforth read as follows:

" **Art. 22.** Each year on the thirtieth of September, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office."

*Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand one hundred euro (€ 1.100,-)

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, said mandatory signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille onze, le deux août.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Paw Luxco II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159478,

Ici représentée par M. Tony Whiteman, gérant unique, demeurant à Luxembourg,

La comparante est l'associé unique de Paw Luxco III S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon le droit luxembourgeois, avec son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159480, constituée suivant un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 février 2011, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 8 juin 2011, numéro 1233. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de changer l'année sociale de la Société afin de commencer le 1<sup>er</sup> octobre et de se terminer le 30 septembre.

L'associé unique décide que l'année sociale en cours de la Société qui a commencé le 1<sup>er</sup> juillet 2011 se terminera le 30 septembre 2011.

*Deuxième résolution*

Suite à la première résolution, l'associé unique décide de changer l'article 21 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 21.** L'année sociale commence le premier octobre et se termine le trente septembre de chaque année.»

*Troisième résolution*

Suite à la deuxième résolution, l'associé unique décide de changer l'article 22 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 22.** Chaque année au trente septembre, les comptes sont arrêtés et les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.»

*Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille cent euros (€ 1.100,-).

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Whiteman, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 août 2011. Relation: EAC/2011/10752. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2011117768/91.

(110135311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

**MTZ International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 89.436.

—  
EXTRAIT

Il résulte du Procès-Verbal du conseil d'administration tenu en date du 1<sup>er</sup> août 2011 que:

1. Est réélu administrateur pour une année de six ans, Monsieur Gianluca Ninno, fiscaliste, demeurant 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2017.

2. Est réélu administrateur pour une année de six ans, la société Luxembourg Management Services S.à.r.l, demeurant 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2017

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2011.

Natale Capula

Administrateur

Référence de publication: 2011120296/17.

(110137895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

---

**Latcem S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 84.232.

—  
*Extrait des Résolutions prises par l'Actionnaire Unique en date du 18 août 2011*

Il résulte du procès-verbal que l'Assemblée Générale des Actionnaires a décidé:

– de reconduire Luca GALLINELLI, Flavio MARZONA et Nicolas GERARD en tant qu'administrateurs jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires appelée à statuer sur l'exercice social clos au 31 décembre 2011,

– de reconduire KOHNEN & ASSOCIES S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires appelée à statuer sur l'exercice social clos au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011119973/14.

(110138071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

---

**Lumesse Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 160.418.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 13 mai 2011.

Référence de publication: 2011119974/10.

(110138004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

---

**Lumesse International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 160.409.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 13 mai 2011.

Référence de publication: 2011119976/10.

(110138025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

---

**GAP-W International SV, Société à responsabilité limitée,**

**(anc. GAP-W International Sàrl).**

**Capital social: USD 8.532.780,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 97.761.

—  
*Extrait de l'assemblée générale ordinaire de la société qui s'est tenue le 30 juin 2011:*

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats des gérants pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2011.

A la suite des décisions prises par cette assemblée, le conseil de gérance de la société se compose comme suit:

- Monsieur Gregor DALRYMPLE, directeur de sociétés, demeurant 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Monsieur Christopher J. LANNING, administrateur, demeurant 62, W. 91<sup>st</sup> Street, Apt 4, New York, NY 10024, USA

- Mr Thomas J. MURPHY, administrateur; demeurant 10, Sylvan Road, Darien, CT 06820, USA

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GAP-W International SV

Signature

Référence de publication: 2011120486/20.

(110138325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

**European Card Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 26.324.574,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 148.698.

In the year two thousand and eleven, on the twelfth of August,

before us Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Bridgepoint Europe IV Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twenty-three thousand euros (EUR 23,000.-), with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg of 19 November 2008, published in the Mémorial C – N°2925 on December 9, 2008, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 143.146. The articles of incorporation of the Company have been amended following a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of 30 March 2011, published in the Mémorial C – N°1343 on June 21, 2011 and

CABB Management Beteiligungs GmbH & Co KG, a German limited partnership (Kommanditgesellschaft) with registered office at Am Unisyspark 1, 65843 Sulzbach, Germany and registered with the commercial register of the Local Court of Frankfurt am Main under the registration number HRA 46135 (collectively referred to as the "Shareholders"),

Hereby both represented by Mr Gianpiero SADDI, with professional address in Luxembourg, by virtue of proxies given on 10 August 2011 and on 11 August 2011, which proxies after having being signed "ne variatur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that the Shareholders are the holders of the entire share capital of European Card Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twenty million euros (EUR 20,000,000.-), with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg of 12 October 2009, published in the Mémorial C – N°2154 on November 4, 2009, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 148.698 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company have been amended following a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of 15 April 2011, published in the Mémorial C – N°1742 on August 1, 2011.

The Shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of six million three hundred and twenty-four thousand five hundred and seventy-four Euros (EUR 6,324,574.-) so as to raise it from its present amount of twenty million Euros (EUR 20,000,000.-) to twenty-six million three hundred and twenty-four thousand five hundred and seventy-four Euros (EUR 26,324,574.-).

2 To issue six million three hundred and twenty-four thousand five hundred and seventy-four (6,324,574) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares and to accept full payment for these new shares by contribution in kind.

4 To set the amount of the Company's subscribed capital at twenty-six million three hundred and twenty-four thousand five hundred and seventy-four Euros (EUR 26,324,574.-), represented by twenty-six million three hundred and twenty-four thousand five hundred and seventy-four (26,324,574) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

5 To amend article 7 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the above resolutions.

6 To confer power to the board of managers to implement the above resolutions.

7 Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of six million three hundred and twenty-four thousand five hundred and seventy-four Euros (EUR 6,324,574.-)

so as to raise it from its present amount of twenty million Euros (EUR 20,000,000.-) to twenty-six million three hundred and twenty-four thousand five hundred and seventy-four Euros (EUR 26,324,574.-).

*Second resolution*

The Shareholders resolved to issue six million three hundred and twenty-four thousand five hundred and seventy-four (6,324,574) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-), having the same rights and privileges as the existing shares.

*Subscription - Payment*

Thereupon appeared Bridgepoint Europe IV Investments S.à r.l., ("BE IV"), represented by Mr Gianpiero SADDI, prenamed, by virtue of a proxy given on 11 August 2011, in Luxembourg, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

BE IV declared to subscribe for all six million three hundred and twenty-four thousand five hundred and seventy-four (6,324,574) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) and to fully pay such shares by a contribution in kind consisting in the contribution by BE IV to the Company of an unquestioned receivable it has against the Company for a total amount of six million three hundred and twenty-four thousand five hundred and seventy-four Euros (EUR 6,324,574.-).

Evidence of the contribution and its value has been given to the Notary by a copy of a valuation report which shows that the managers of the Company have confirmed that the value of the contribution made by BE IV is at least equal to the nominal value of the new shares.

*Third resolution*

The Shareholders resolved to accept said subscription and payment of BE IV and to allot the new shares according to the above mentioned subscription.

*Fourth resolution*

The Shareholders resolved to set the amount of the Company's subscribed capital at twenty-six million three hundred and twenty-four thousand five hundred and seventy-four Euros (EUR 26,324,574.-), twenty-six million three hundred and twenty-four thousand five hundred and seventy-four (26,324,574) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

*Fifth resolution*

The Shareholders resolved to amend article 7 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. This article will from now read as follows:

“ 7. The capital of the Company is fixed at twenty-six million three hundred and twenty-four thousand five hundred and seventy-four Euros (EUR 26,324,574.-), divided into twenty-six million three hundred and twenty-four thousand five hundred and seventy-four (26,324,574) shares of one Euro (EUR 1.-) each.”

*Sixth resolution*

The Shareholders resolved to confer power to the board of managers to give effect to the previous resolutions. The board of managers is entitled and authorised to do all things necessary and useful in relation to such capital increase.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 4.000.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le douze août.

Par-devant nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

Bridgepoint Europe IV Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de vingt-trois mille euros (EUR 23.000,-), dont le siège social est au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Martine SCHAEFFER, Notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 19 novembre 2008, publié au Mémorial C, N°2925 du 9 décembre 2008 et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.146 et dont les statuts furent modifiés par un acte de Maître Joseph ELVINGER, Notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 30 mars 2011, publié au Mémorial C, N°1343 du 21 juin 2011, et

CABB Management Beteiligungs GmbH & Co KG, une Limited Partnership allemande ayant son siège social à Am Unisyspark 1, 65843 Sulzbach, Allemagne, immatriculée auprès du Local Court de Francfort-sur-le-Main sous le numéro HRA 46135 (collectivement définis comme les «Associés»),

représentées aux fins de la présente par Mr Gianpiero SADDI, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, aux termes de procurations datées du 10 août 2011 et du 11 août 2011, lesquelles procurations après avoir été signées «ne variatur» par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées aux présentes.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter que les Associés détiennent l'ensemble du capital social de European Card Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de vingt million d' euros (EUR 20.000.000,-), dont le siège social est au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Martine SCHAEFFER, Notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 12 octobre 2009, publié au Mémorial C, N°2154 du 4 novembre 2009 et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.698 (la «Société»). Les statuts furent modifiés par un acte de Maître Henri HELLINCKX, Notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 15 avril 2011, publié au Mémorial C, N°1742 du 1 août 2011. Les Associés, représentés comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informés des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de six millions trois cent vingt-quatre mille cinq cent soixante-quatorze Euros (EUR 6.324.574,-) pour le porter de son montant actuel de vingt millions d'euros (EUR 20.000.000,-) à vingt-six millions trois cent vingt-quatre mille cinq cent soixante-quatorze Euros (EUR 26.324.574,-).vv

2 Émission de six millions trois cent vingt-quatre mille cinq cent soixante-quatorze (6.324.574) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales à libérer intégralement par apport en nature.

4 Fixation du capital social de la Société à vingt-six millions trois cent vingt-quatre mille cinq cent soixante-quatorze Euros (EUR 26.324.574,) représenté par vingt-six millions trois cent vingt-quatre mille cinq cent soixante-quatorze (26.324.574) parts sociales ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune.

5 Modification de l'article 7 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

6 Délégation de pouvoirs au conseil de gérance pour mettre en œuvre les décisions ci-dessus.

7 Divers.

ont requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de six millions trois cent vingt-quatre mille cinq cent soixante-quatorze Euros (EUR 6.324.574,-)

pour le porter de son montant actuel de vingt millions d'euros (EUR 20.000.000,-) à vingt-six millions trois cent vingt-quatre mille cinq cent soixante-quatorze Euros (EUR 26.324.574,-).

#### *Deuxième résolution*

Les Associés ont décidé d'émettre six millions trois cent vingt-quatre mille cinq cent soixante-quatorze (6.324.574) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

#### *Souscription - Paiement*

Ensuite a comparu Bridgepoint Europe IV Investments S.à r.l., («BE IV»), représenté par Mr Gianpiero SADDI, précité, en vertu de la susdite procuration du 11 août 2011, qui après avoir été signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

BE IV a déclaré souscrire à l'entière des six millions trois cent vingt-quatre mille cinq cent soixante-quatorze (6.324.574) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) et libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par un apport en nature consistant en l'apport par BE IV de l'intégralité d'une créance envers la Société pour un montant total de six millions trois cent vingt-quatre mille cinq cent soixante-quatorze Euros (EUR 6.324.574,-).



Preuve de l'apport et de sa valeur a été apportée au Notaire par une copie d'un rapport d'évaluation qui indique que les gérants de la Société ont confirmé que la valeur de la contribution faite par BEIV est au moins égale à la valeur nominale des nouvelles parts sociales.

*Troisième résolution*

Les Associés ont décidé d'accepter ladite souscription de BE IV et ledit paiement et d'émettre les nouvelles parts sociales conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

*Quatrième résolution*

Les Associés ont décidé de fixer le capital social de la Société à vingt-six millions trois cent vingt-quatre mille cinq cent soixante-quatorze Euros euros (EUR 26.324.574,-) représenté par vingt-six millions trois cent vingt-quatre mille cinq cent soixante-quatorze (26.324.574) parts sociales ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune.

*Cinquième résolution*

Les Associés ont décidé de modifier l'article 7 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit article sera dorénavant rédigé comme suit:

" 7. Le capital social de la Société est fixé à vingt-six millions trois cent vingt-quatre mille cinq cent soixante-quatorze Euros euros (EUR 26.324.574,-) divisé en vingt-six millions trois cent vingt-quatre mille cinq cent soixante-quatorze (26.324.574) parts sociales de un Euro (EUR 1,-) chacune.

*Sixième résolution*

Les Associés ont décidé de conférer tous pouvoirs au conseil de gérance pour donner effet aux résolutions ci-dessus. Le conseil de gérance est autorisé et mandaté à prendre toute mesure nécessaire et utile en relation avec la réduction du capital social.

*Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 4000.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 août 2011. LAC/2011/37157. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2011.

Référence de publication: 2011119378/193.

(110137287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

**CBO Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: SEK 150.000,00.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 158.262.

In the year two thousand and eleven, on the ninth day of June,

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (hereafter the Meeting) of the sole shareholder of CBO Trading S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2432 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 158.262 and having a share capital of SEK 150,000.- (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated December 24, 2010, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - No.617 of April 1, 2011. The articles of association of the Company (the Articles), have not been amended since.

There appeared:

CBO S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2432 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 145.706 and having a share capital of SEK 5,557,000.- (the Sole Shareholder),

hereby represented by Armony Allamanno, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with the deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

- that the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company,
- that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to dissolve and to voluntary put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint Modern Treuhand S.A., a public limited liability company organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 2-4, avenue Marie-Therese, L-2432 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 86.166, as liquidator (the Liquidator) in relation to the voluntary liquidation of the Company. The Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets of the Company under his sole signature for the performance of his duties.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set out in articles 144 and seq. of the Luxembourg law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under his sole responsibility, delegate some of his powers, for especially defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, in accordance with article 148 of the Law.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company.

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves that the Liquidator will be entitled to a specific compensation.

*Costs*

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (1,400.- EUR).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, recognized that at the request of the party hereto, these minutes have been worded in English followed by a French translation. In the case of discrepancy between the English and the French versions, the English version shall prevail.

The documents having been read and translated to the representative of the person appearing, he signed with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le neuf juin,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a été tenue une assemblée générale extraordinaire (ci-après l'Assemblée) de l'associé unique de CBO Trading S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2432 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.262 et ayant un capital social de SEK 150.000.- (la Société), constituée suivant acte

reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg en date du 24 décembre 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 617 du 1<sup>er</sup> avril 2011. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

A comparu:

CBO S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2432 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.706 et ayant un capital social de SEK 5.557.000,- (l'Associé Unique),

représentée par Armony Allamanno, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire sous-signé restera annexée au présent acte aux fins de l'enregistrement.

L'Associé Unique, tel que représenté ci-dessus, a demandé au notaire instrumentaire de prendre acte:

- que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société,
- que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique a décidé de dissoudre et de volontairement mettre la Société en liquidation (liquidation volontaire).

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique a décidé de nommer Modern Treuhand S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2432 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86.166 (le Liquidateur), dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société. Le Liquidateur est autorisé à accomplir tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation des actifs de la Société sous sa seule signature pour l'exécution de son mandat.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique a décidé d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation à l'Associé Unique conformément à l'article 148 de la Loi.

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique a décidé de confier au Liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

*Cinquième résolution*

L'Associé Unique a décidé que le mandat du Liquidateur aura droit à une rétribution spécifique.

*Frais*

Les dépenses, frais et rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille quatre cents Euros (1.400,- EUR)

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, a constaté, qu'à la requête du comparant, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. ALLAMANNO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 juin 2011. Relation: LAC/2011/27898. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011117049/117.

(110134173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

**Max Media Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 82.929.

—  
EXTRAIT

Par décision des conseils d'administration de la Société en date du 18 août 2011, il a été décidé:  
- de transférer le siège social de la Société du 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg au 13 -15 Avenue de la Liberté, L -1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signé à Luxembourg, le 22 août 2010.

*Pour Max Media Holding S.A.*

Signature

Référence de publication: 2011119985/15.

(110137939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

---

**Max Media Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 82.929.

—  
EXTRAIT

Par décision des conseils d'administration de la Société en date du 18 août 2011, il a été décidé:  
- de reconnaître la démission avec effet au 18 août 2011, de Monsieur Pascal Fabeck, ayant l'adresse professionnelle 6 A, Circuit de la Foire Internationale, L - 1347, Luxembourg, en tant commissaire aux comptes de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signé à Luxembourg, le 22 août 2010.

*Pour Max Media Holding S.A.*

Signature

Référence de publication: 2011119986/15.

(110138101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

---

**Mecca World Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 162.735.

—  
*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 août 2011*

L'assemblée accepte la démission du Commissaire aux Comptes PKF ABAX TRUST S.à r.l. ayant son siège social au 6, Place de Nancy L-2212 Luxembourg et immatriculée au RCS Luxembourg sous le n°80.524.

L'assemblée décide de nommer en remplacement du Commissaire aux Comptes démissionnaire la société PKF Abax Audit S.A., ayant son siège social au 6, Place de Nancy L-2212 Luxembourg et immatriculée au RCS Luxembourg sous le n° 142.867.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

Luxembourg, le 19 août 2011.

Référence de publication: 2011120004/15.

(110137932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

---

**Cosma Invest AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 123.452.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée Générale du 29 août 2011 a pris note de la démission avec effet immédiat de Monsieur Joachim MOHME de ses fonctions d'administrateur de la Société et a nommé en remplacement:

- Monsieur Udo MAAS, Tübbingweg 27, D-45307 Essen, Allemagne, Administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2010.

L'Assemblée Générale du 29 août 2011 a renouvelé les mandats des autres administrateurs:

- Madame Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Administrateur;
- Monsieur Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Administrateur.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 30 août 2011.

Pour COSMA INVEST AG

Société anonyme

Référence de publication: 2011121807/21.

(110140409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

### **Azur S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 162.933.

#### STATUTS

L'an deux mille onze, le quatre août.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

- 1.- DORSTEIN LTD ayant son siège à Strovolos Center, Office 204, Strovolos P.C. 2018, Nicosia, Chypre ici représentée par Madame Patricia JUPILLE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée.
- 2.- AQUALEGION LTD ayant son siège à Londres, WC 2A 3IJ Queens House 55156 Lincoln's inn Fields ici représentée par Madame Patricia JUPILLE, prénommée, en vertu d'une procuration lui délivrée.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varieront par la comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme il est dit, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de AZUR S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf ans.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire de l'intermédiation sur les marchés.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) divisé en TROIS CENT DIX (310) d'actions de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révoquables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux ayant comme objectif la vente d'immeubles, demandes de prêts, prêts hypothécaires et demandes de garanties réelles sur les immeubles, qui sont réservés à l'assemblée générale. Tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de la compétence du Conseil d'Administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième mardi du mois de mai à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2012.

Par dérogation à l'article 5 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarant souscrire les actions comme suit:

1.- «DORSTEIN Ltd.», prédésignée, cent cinquante-cinq actions . . . . .	306
2.- «AQUALEGION Ltd.», prédésignée, cent cinquante-cinq actions . . . . .	4
TOTAL: trois cent dix actions . . . . .	310

Les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de EUR 1.200,-.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

#### *Deuxième résolution*

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a.- Madame Luisella MORESCHI, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

b.- Madame Frédérique VIGNERON, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

c.- Madame Patricia JUPILLE, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Madame Luisella MORESCHI, prénommée est nommée aux fonctions de présidente du conseil d'administration.

#### *Troisième résolution*

Est appelée aux fonctions de commissaire:

GORDALE MARKETING LIMITED, ayant son siège à ayant son siège à Strovolos center, Office 204 Strovolos, Strovolou 77, P.C. 2018 Nicosia, chypre enregistrée sous le numéro: HE 155572.

#### *Quatrième résolution*

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

#### *Cinquième résolution*

Le siège social est fixé au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: P. JUPILLE et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 août 2011. Relation: LAC/2011/36465. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2011.

Référence de publication: 2011117473/153.

(110135096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

---

**Mexx Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 116.511.

—  
*Extrait du conseil de gérance tenu en date du 16 Août 2011*

Monsieur Christophe LENGRAIN, demeurant à B-1480 Saintes, 259, Chaussée d'Enghien est nommé gérant technique de la société.

Monsieur LENGRAIN est également nommé délégué à la gestion journalière pour les opérations n'excédant pas la somme de 7.500.- € (sept mille cinq cent euros).

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011119990/14.

(110137937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

---

**Mangrove II S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 104.798.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2011.

Référence de publication: 2011120000/11.

(110138047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

---

**Beckmann & Jørgensen Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 43.101.

—  
Il résulte des Résolutions des associés en date du 18 août 2011 de la Société que les Associés ont pris les décisions suivantes:

Renouvellement du mandat des administrateurs suivant à compter du 18 août 2011 jusqu'à la prochaine Assemblée Générale:

Louise Hanna Marie Nakken Rasmussen, née le 30 avril 1968 à Rotterdam, aux Pays-Bas et ayant pour adresse 15 Salhusveien, 5529 Haugesund, Norvège.

Kylie Dione Skene - Oсли, née le 20 janvier 1972 à Auckland en Nouvelle-Zélande et ayant pour adresse Karmsundgata 99, 5531 Haugesund, Norvège.

Arne Janssen, né le 21 août 1969 à Wolfenbüttel en Allemagne et ayant pour adresse Frahmstrasse 34, 22587 Hamburg, Allemagne.

Hans Henrik Nakken, né le 14 novembre 1970 à Rotterdam, aux Pays-Bas.

Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes suivant à compter du 18 août 2011 jusqu'à la prochaine Assemblée Générale:

EURAUDIT S.à r.l. ayant son siège social au 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg et immatriculée sous le numéro B 42889 auprès du R.C.S. Luxembourg.

L'adresse de Hans Henrik Nakken, Administrateur de la Société, né le 14 novembre 1970 à Rotterdam, aux Pays-Bas, a changé du 17, Nazarethdreef, B-2970 Schilde au 58 Langstraat, B-2270 Herenthout, Belgique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Beckmann & Jørgensen Holding S.A.  
Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.  
Signatures  
Agent domiciliataire

Référence de publication: 2011121622/29.

(110138245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

**Aventador S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 162.875.

—  
STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«VALON S.A.», une société anonyme, établie et ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.143),

ici représentée par Madame Lucile WERNERT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 28 juillet 2011.

La procuration signée «ne varietur» par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de

«AVENTADOR S.A. SPF».

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

**Art. 3.** Le capital social est fixé à soixante-quinze mille euros (75.000,- EUR) divisé en sept cent cinquante (750) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel par décision du Conseil d'administration à un million d'euros (1.000.000,- EUR) par la création et l'émission d'actions nouvelles, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles,

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

La société réservera ses actions aux investisseurs suivants:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> juillet et se termine le 30 juin de l'année suivante.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit le quatrième jeudi du mois de novembre à 14.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 30 juin 2012.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.

#### *Souscription et Libération*

Toutes les actions ont été souscrites par la société «VALON S.A.», pré-qualifiée.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de soixante-quinze mille euros (EUR 75.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

#### *Deuxième résolution*

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

1.- «LANNAGE S.A.», une société anonyme, ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.130), Madame Marie BOURLOND, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, agira en tant que représentant permanent.

2.- «VALON S.A.», une société anonyme, ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.143), Monsieur Guy KETTMANN, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, agira en tant que représentant permanent.

3.- «KOFFOUR S.A.», une société anonyme, ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 86.086), Monsieur Guy BAUMANN, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, agira en tant que représentant permanent.

La société «LANNAGE S.A.», prénommée, est nommée Président du Conseil d'Administration.

*Troisième résolution*

Est appelée aux fonctions de commissaire:

«AUDIT TRUST S.A.» une société anonyme, avec siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.115).

*Quatrième résolution*

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

*Cinquième résolution*

Le siège social est fixé au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. WERNERT, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 août 2011. Relation: EAC/2011/10521. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011116997/174.

(110134303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

**Mangrove III S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 140.749.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2011.

Référence de publication: 2011120002/11.

(110138045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

**Medical Research Consultant S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4961 Clemency, 2C, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 86.383.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire  
réunie extraordinairement en date du 30 juin 2011 à Clémency*

L'Assemblée Générale de la société anonyme MEDICAL RESEARCH CONSULTANT S.A. a pris la résolution suivante:

1. L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Cédric Vandenberghe, celui-ci étant arrivé à terme, pour une durée de 6 ans.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011120005/13.

(110138150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

**The Mother Planet, Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 113.303.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 19 août 2011*

Ont été ré-élus administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016:

- Monsieur Eric LECLERC, demeurant à 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg, Président,
- Monsieur Jos HEMMER, demeurant à 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg,

- Madame Martine KAPP, demeurant à 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg.

A été ré-élu commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016:

- Monsieur Pascal FABECK, demeurant à 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg.

*Pour la société*

Un administrateur

Référence de publication: 2011120094/18.

(110137899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

**Verne Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 136.573.

In the year two thousand and eleven, on the eleventh of August.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) ARC Holdco Ltd, a limited company under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Pasea Estate, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Register of the British Virgin Islands under number B1628294,

here represented by Jan Rottiers, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on August 9, 2011.

2) TOMLIN EQUITIES Ltd, a limited company under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Pasea Estate, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Register of the British Virgin Islands under number B1628533,

here represented by Jan Rottiers, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on August 9, 2011.

The said proxies, after having been signed *in varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

I. The appearing parties are the partners of VERNE HOLDING S.à r.l., a private limited company, having its registered office at 25 C, Boulevard Royal, L2449 Luxembourg, incorporated under the denomination of NOVATOR BIOGAS II S.à r.l. by a deed of Maître Martine Decker, notary residing in Hesperange, on 11<sup>th</sup> February 2008, published in the Memorial, *Receuil des Sociétés et Associations* number 718 of 22<sup>nd</sup> March 2008.

The Articles of Incorporation have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on 3<sup>rd</sup> March 2011, published in the Memorial, *Receuil des Sociétés et Associations* number 1128 of 26<sup>th</sup> May 2011.

II. The agenda of the meeting is as follows:

1. Increase the Company's share capital by an amount of EUR 1,527 (one thousand five hundred twenty-seven euro) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) to an amount of EUR 14,027 (fourteen thousand twenty-seven euro) by the creation and issuance of 1,527 (one thousand five hundred twenty-seven) shares with a par value of EUR 1.(one euro) each.

2. Subscription and payment by a contribution in kind of a loan.

3. Subsequent amendment of the first paragraph of article 6 of the Articles of Incorporation.

4. Miscellaneous.

The Shareholders then passed the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders resolves to increase the Company's share capital by an amount of EUR 1,527 (one thousand five hundred twenty-seven euro) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) to an amount of EUR 14,027 (fourteen thousand twenty-seven euro) by the creation and issuance of 1,527 (one thousand five hundred twenty-seven) shares with a par value of EUR 1.-(one euro) each.

*Subscription*

TOMLIN EQUITIES Ltd, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for 1,527 (one thousand five hundred twenty-seven) newly issued shares, and to fully pay them up by way of a contribution in kind consisting of part of a claim the prenamed owns against the Company (the Claim).

The shareholder, acting through its proxy, declares that

- it is the sole owner of the Claim,
- it has full power, right and authority to validly and freely transfer the Claim.

The shareholder further declares that the Claim is worth at least EUR 1,527 (one thousand five hundred twenty-seven euro) the total of which shall be allocated to the share capital account of the Company. The reality and the value of the receivable have been evidenced by certificates from the shareholder and the Company. Such certificates, after signature "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

#### *Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the first paragraph of article 6 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth be read as follows:

" **Art. 6. First paragraph.** The share capital is set at fourteen thousand twentyseven euro (EUR 14,027.-), represented by fourteen thousand twenty-seven (14,027) shares having a par value of one euro (EUR 1,-) each".

#### *Estimated costs*

The aggregate amount of costs, remunerations or expenses which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the representative of the appearing party, the said person signed, together with the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française**

L'an deux mille onze, le onze août.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) ARC Holdco Ltd, une société à responsabilité limitée de droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Pasea Estate, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée auprès du Registre des Iles Vierges Britanniques sous le numéro B1628294,

ici représentée par Jan Rottiers résidant professionnellement au Luxembourg,  
en vertu d'une procuration donnée sous seing privé donnée le 9 août 2011.

2) TOMLIN EQUITIES Ltd, une société à responsabilité limitée de droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Pasea Estate, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée auprès du Registre des Iles Vierges Britanniques sous le numéro B1628533,

ici représentée par Jan Rottiers résidant professionnellement au Luxembourg,  
en vertu d'une procuration donnée sous seing privé donnée le 9 août 2011.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Les comparantes sont les seules associées de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de "VERNE HOLDING S.à r.l.", R.C. B Numéro 136 573, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25 C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée sous la dénomination de NOVATOR BIOGAS II S.à r.l. suivant acte reçu par Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange, en date du 11 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 718 du 22 mars 2008.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par un acte du notaire instrumentaire en date du 3 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 1128 du 26 mai 2011.

II. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de mille cinq cent vingt-sept euros (EUR 1.527,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un montant de quatorze mille cinq cent euros (EUR 14.027,-), par la création et l'émission de mille cinq cent vingt-sept (1.527) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

2. Souscription et libération par un apport en nature d'une créance.

3. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 6 des statuts.

4. Divers.

Les associées ont pris ensuite les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associées décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de mille cinq cent vingt-sept euros (EUR 1.527,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un montant de quatorze mille vingt-sept euros (EUR 14.027,-), par la création et l'émission de mille cinq cent vingt-sept (1.527) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

*Souscription*

TOMLIN EQUITIES Ltd., préqualifiée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire les mille cinq cent vingt-sept (1.527) parts sociales nouvellement émises et les libérer entièrement par un apport en nature qui représente une partie de la créance que celui-ci détient à l'encontre de la Société (la Créance).

L'associée, agissant par son représentant, déclare:

- qu'il est le seul propriétaire de la Créance, et
- qu'il a tous les pouvoirs, droits et autorisations pour transférer la Créance valablement et librement.

L'Associé déclare en outre que la Créance est évaluée au moins à mille cinq cent vingt-sept euros (EUR 1.527,-). De ce montant la totalité sera allouée au capital social. En pratique, la valeur de la créance a été documentée par des certificats émis par l'Associé et la Société. Les certificats, signés ne varietur par les parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte pour être soumis aux autorités d'enregistrement.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution précédente, le premier alinéa de l'article 6 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 6. Alinéa 1<sup>er</sup>**. Le capital social est fixé à quatorze mille vingt-sept euros (EUR 14.027,-), représenté par quatorze mille vingt-sept (14.027) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune."

*Estimation des frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations et charges, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que les comparants ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête desdits comparants, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Rottiers et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 août 2011. LAC/2011/36791. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2011.

Référence de publication: 2011118479/141.

(110135765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

---

**NG Partners, Société Anonyme.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 49.833.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale  
ordinaire réunie extraordinairement le 23 juillet 2011*

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le mandat de l'administrateur unique, Stéphane Nonnweiler, demeurant à L-4980 Reckange-sur-Mess, Am Dall, 2, arrivant à terme, il est renouvelé pour une durée de six ans.

2. Le mandat du commissaire aux comptes, la fiduciaire d'Expertise Comptable et de Révision Everard-Klein S.A.R.L., arrivant à terme, il est renouvelé pour une durée de six ans.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011120017/15.

(110138152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

---

**WestOptimal, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 112.232.

*Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der jährlichen Generalversammlung vom 8. März 2011:*

Bestätigung folgender Verwaltungsratsmitglieder, deren Mandate mit Ablauf der ordentlichen Gesellschafterversammlung des Jahres 2012 enden:

- Roman Weißkopf, Vorsitzender des Verwaltungsrates,  
32-34, bd. Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg
- Stefan Schlicher, stellvertretender Vorsitzender des Verwaltungsrates,  
32-34, bd. Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg
- Frank Lendorf, Verwaltungsratsmitglied,  
32-34, bd. Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg
- Joachim Döring, Verwaltungsratsmitglied,  
32-34, bd. Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., Réviseur d'Entreprises mit Sitz in 400, Route d'Esch, L-1014 Luxembourg, wurde zum Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft bis zum Ablauf der Ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2012 bestellt.

Luxembourg, den 8. März 2011.

Für die Richtigkeit namens der Gesellschaft:

Unterschrift

*Ein Bevollmächtigter*

Référence de publication: 2011120340/24.

(110137748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

---

**IHL, Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 105.317.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour IHL*

Luc Verelst / Bart Verhaeghe

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011125023/12.

(110143102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

---

**Luxfoot International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 110.948.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LUXFOOT INTERNATIONAL S.A.*

Philippe BUGHIN

*Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2011125029/12.

(110143087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

---